

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1870

présenté par
Mme Colombier, M. Giletti, M. Boccaletti, M. Dufosset, Mme Galzy, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier,
Mme Rimbert, M. Tesson et M. Tonussi

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	20 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	20 000 000	0
dont titre 2	20 000 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à accélérer la remontée en puissance des effectifs du Service de Santé des Armées.

Si la LPM prévoit une augmentation de 460 ETP d'ici 2030, le niveau des années 2015-2016 est loin d'être atteint alors que le SSA a subi une dizaine d'années d'arbitrages budgétaires en sa défaveur.

Pourtant, tant le rapport de la Cour des comptes de juin 2023 que le rapport d'information du Sénat N°936 alertent sur la pénurie de ressources humaines qui pourraient coûter cher dans l'hypothèse d'un conflit de haute intensité dans lequel la France serait engagée, d'autant que, comme les autres services des Armées, le SSA subit le manque d'attractivité et de fidélisation.

Aussi, même si la LPM 2024-2030 vise le recrutement de 460 ETP à l'horizon 2030, il est nécessaire d'accélérer le recrutement et d'accroître l'attractivité du SSA.

Aussi, il convient de renflouer l'enveloppe consacrée aux ressources humaines du SSA (titre 2 du programme 212 « Soutien de la politique de La Défense »).

Cette augmentation vise tant à retrouver un niveau d'effectifs semblables à celui de 2016 qu'à offrir, par la politique de la rémunération une concurrence sérieuse au secteur médical civil qui détourne trop souvent les vocations.

Aussi, pour des besoins de recevabilité, cet amendement vise à abonder de 20 Millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, dont 20 Millions d'euros pour le titre 2, la sous action 58.06 « Fonction santé » de l'action 58 « Logistique et soutien interarmées - Personnel » travaillant pour le programme « Préparation et emploi des forces » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense », en prélevant cette somme de la sous-action 07.03 « Etudes amont » de l'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».